



**Décision n° CODEP-DRC-2022-046435
du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 décembre 2022
autorisant Électricité de France – Société Anonyme (EDF-SA) à
modifier de manière notable le rapport définitif de sûreté et les
règles générales d’exploitation du magasin interrégional de
stockage de combustible neuf (INB n° 99) sur le site de Chinon
(Indre-et-Loire)**

Le président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 2 mars 1978 autorisant la création par Electricité de France d’un magasin interrégional de stockage de combustible neuf destiné à des réacteurs à eau sous pression et uranium enrichi sur le site nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) ;

Vu le décret du 4 juin 1998 autorisant Electricité de France à augmenter le taux d’enrichissement du combustible stocké et à utiliser des produits hydrogénés comme agent d’extinction dans le magasin interrégional de stockage de combustible neuf sur le site nucléaire de Chinon (Indre-et-Loire) et modifiant le décret du 2 mars 1978 autorisant la création de ce magasin interrégional ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-DRC-2022-026610 du 25 mai 2022 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’EDF transmise par courrier D4000821001199 du 28 décembre 2021,

Décide :

Article 1^{er}

Électricité de France – Société Anonyme, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier le rapport définitif de sûreté et les règles générales d'exploitation de l'installation nucléaire de base n° 99 dans les conditions prévues par sa demande du 28 décembre 2021 susvisée.

Article 2

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 5 décembre 2022.

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire

et par délégation,

le directeur adjoint des déchets, des installations de recherche et du cycle

Signé

Igor SGUARIO